

DÉPARTEMENT  
DE LA COTE D'OR

VILLE DE DIJON

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----

EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

-----

**Séance du 6 avril 2023**

**à laquelle étaient présents :**

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (9) M. HOAREAU, M. BERTHIER, M. MEZUI, Mme HERVIEU, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (6) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme TENENBAUM représentée par Mme GINDRE, Mme AKPINAR-ISTIQAM représentée par Mme VIAN, Mme CHOLLET représentée par M. BERTHIER, M. FOUILLOT représenté par M.FOUSSET, Mme VINDY représentée par M.HOAREAU.

Membres excusés : (2) Mme JACQUEMARD, M. JASPART.

Date de convocation : 31 mars 2023.

**Délibération n° : 16-2023**

**Objet : Résidence Abrioux - Subvention Aide à la Gestion Locative Sociale (AGLS) – Exercice 2023**

La résidence Abrioux, de par son statut de résidence sociale, peut bénéficier d'une subvention d'Aide à la Gestion Locative Sociale (AGLS).

L'AGLS est versée aux résidences sociales accueillant des personnes en danger d'exclusion sociale. L'octroi de l'aide est conditionnée aux réponses mises en place par le gestionnaire en matière d'intégration sociale et de soutien aux démarches.

Pour l'année 2023, la demande de subvention porte sur 25 000 €. Elle correspond au montant perçu au titre de l'année 2022.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser le Président ou son représentant légal à signer la convention AGLS au titre de l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Résidence Abrioux : 1